

29/5/15



Une petite trentaine de manifestants étaient présents à l'audience du Tass hier

Le Cerader 24 était de nouveau mobilisé hier aux côtés de deux de ses membres venus faire reconnaître leur maladie professionnelle d'ue à l'amiante devant le tribunal des affaires de Sécurité sociale (TASS).

L'amiante appelée encore une fois à la barre

Une trentaine de membres de l'association Cerader seulement était présente hier après-midi sur les marches du palais de justice à Périgueux contre près de 80 en temps normal pour soutenir leurs camarades devant le TASS. Et pour cause, un car complet conduit par le président de l'association René Vincent était parti le jour même à Mont-de-Marsan pour participer à une grande manifestation régionale pour défendre le préjudice d'anxiété mis à mal par une série de réformes gouvernementales et patronales.

Deux dossiers amiante, reportés du mois de mars étaient donc appelés à la barre du Tass hier après-midi. Tous deux pour défendre l'indemnisation d'une seconde pathologie, épaissements pleuraux contractés au cours de leur carrière professionnelle. Le pre-

mier dossier concernait Christian Fournier, 68 ans, ancien salarié de chez Polyrey de 1971 à 2002. Déjà reconnu pour des plaques pleurales qui lui provoquent des essoufflements, Christian Fournier a fabriqué des panneaux et a été au contact de l'amiante quasi quotidiennement. Les presses qu'il utilisait étaient isolées en amiante, de même que les fours pour faire sécher le papier. « *Quand il fallait nettoyer les fours à grand coups de soufflerie, la poussière d'amiante volait* », raconte-t-il. Il a aujourd'hui peur d'une aggravation de sa maladie.

Le second dossier examiné par le TASS hier concernait Michel Heranval, 64 ans, qui a effectué une partie de sa carrière chez Nordon, dans les centrales thermiques, dans les raffineries et sur les plateformes de forage comme soudeur. Il employait alors directement des

bandes d'amiante pour conserver la chaleur et lorsqu'il meulait ces poussières volaient partout. Sa maladie professionnelle a été reconnue en 2012 et il vient de demander de faire reconnaître la faute inexcusable de l'employeur. Avec là encore, des difficultés pour obtenir justice. Les jugements ont été mis en délibéré.

L'action du Cerader 24 ne s'arrête pas là. L'association a d'ores et déjà prévu une journée de mobilisation le 8 juin prochain avec visite du centre d'enfouissement de Saint-Laurent-des-Hommes, rassemblement devant le Medef à Périgueux et contre avec la sous-préfète de Bergerac. Au cœur de cette journée, une demande de justice pénale, d'indemnisation des victimes et l'éradication de l'amiante. Le combat continue.

E.C.